

Défense : actualisation de la LPM 2014-2019



Le projet d'actualisation de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, adopté par le Conseil des ministres le 20 mai 2015, sera présenté à l'Assemblée nationale début juin. Jean-Claude Mallet, conseiller spécial du ministre de la

Défense, l'a présenté à la presse le même jour. Le budget du ministère de la Défense augmentera de 3,8 Md€ par rapport à la LPM initiale pour totaliser 162,41 Md€ sur 2015-2019, grâce à des crédits budgétaires supplémentaires et des cessions immobilières et de matériels militaires. La Force opérationnelle terrestre augmentera de 11.000 hommes pour totaliser 77.000 personnels. Compte tenu des engagements extérieurs depuis trois ans (reliquat Afghanistan, Mali et Centrafrique), un investissement de 1,5 Md€ portera sur les équipements clés. Ainsi, pour l'aérocombat notamment dans la bande sahélo-saharienne, 7 hélicoptères Tigre supplémentaires seront commandés et la cadence de livraison des hélicoptères de transport tactique NH90 sera accélérée. Les trois derniers avions ravitailleurs MRTT seront livrés entre 2018 et 2025, pour compenser le retrait du service des C 135, âgés en moyenne de 51 ans. Compte tenu des aléas de l'avion de transport tactique A 400 M, 4 avions C 130 Hercules doivent être acquis, dont 2 capables de ravitailler des hélicoptères en vol. Les forces spéciales recevront 2 avions C 130 et renouvelleront leur parc de jumelles à vision nocturne. En 2023 aura lieu la première livraison du programme de frégates de taille intermédiaire, complémentaires des frégates multi missions (FREMM), dont 6 auront été livrées en 2019. D'ici là, les frégates furtives seront rénovées avec l'ajout d'un sonar, lors de leurs arrêts techniques programmés. En matière de renseignement, la capacité d'observation spatiale sera renforcée par l'acquisition d'un troisième satellite, en coopération avec l'Allemagne dans le cadre du programme MUSIS (système multinational pour la surveillance, la reconnaissance et l'observation). En outre, une charge utile ROEM (renseignement d'origine électromagnétique) sera installée sur les drones Reaper. Pour garantir la souveraineté française dans le Sud-Est de l'océan Indien, la Marine nationale recevra un 4ème bâtiment multissions, qui sera basé à La Réunion. En outre, elle va acquérir 4 bâtiments de soutien et d'assistance hauturier pour la surveillance des approches maritimes métropolitaines. La capacité d'intervention aérienne sera renforcée par l'acquisition de 25 nacelles TALIOS (système optronique de ciblage et d'identification à longue distance) destinées aux Mirage 2000 et Rafale, dont 152 appareils auront été livrés en 2019 sur les 180 commandés. En matière de cyberdéfense, 1.000 personnels civils et militaires supplémentaires seront recrutés sur la période 2014-2019. De plus, les organisations et les capacités d'analyse et de surveillance du ministère de la Défense seront renforcées. Dans ce dernier domaine et afin d'améliorer la protection du territoire national, des partenariats seront conclus avec les entreprises, en vue de recruter 28.000 à 40.000 réservistes pour servir de 30 à

210 jours/an pendant au moins 3 ans. Par ailleurs, le projet d'actualisation de la LPM 2014-2019 autorise la création et l'adhésion libre à des « associations professionnelles nationales de militaires ». Toutefois, sont interdites actions collectives (grèves) ou initiatives individuelles pour défendre des intérêts professionnels de la part de militaires engagés en opérations, afin de garantir la disponibilité des armées.

Loïc Salmon

Défense : conserver les capacités nécessaires dans un budget contraint

Cyberdéfense militaire : DEFNET 2015, exercice interarmées à tous les niveaux

Renseignement militaire : clé de l'autonomie stratégique et de l'efficacité opérationnelle